

Téléphone Grave Danger : protection des victimes de viol ou de violences conjugales Mémo à l'usage des professionnels

QUOI ?

Un téléphone attribué par le Procureur de la République pour les victimes de violences conjugales ou de viol, en situation de très grave danger. Doté d'une touche d'appel d'urgence, il permet l'intervention rapide des forces de l'ordre.

POURQUOI ?

Renforcer la protection des victimes en danger de mort et leur accompagnement afin de sécuriser leur parcours.

COMMENT FAIRE ?

Ne pas évoquer l'existence du dispositif à la victime mais contacter l'AMAV pour signaler la situation. Pour ce faire, il suffit d'envoyer un mail à amav07@orange.fr ou téléphoner au 0475293000.

QUELLE SUITE A VOTRE SIGNALEMENT ?

L'AMAV va recueillir des éléments auprès de la victime, des professionnels et des partenaires afin de vérifier que la situation signalée remplit les conditions légales :

- Victime de violences conjugales ou de viol
- Absence de cohabitation avec l'auteur
- Une interdiction judiciaire d'entrer en contact avec la victime
- Un danger de mort hautement probable

Si la situation n'est pas éligible au dispositif TGD, une réponse sera apportée au regard de la situation en collaboration avec le réseau de professionnels du département.

Si la situation est éligible, un compte-rendu est adressé au Procureur de la République qui décide alors de l'attribution ou non du TGD. La victime peut alors accepter ou refuser le TGD.

QUEL ACCOMPAGNEMENT DE LA VICTIME ?

Le CIDFF07 est en charge du suivi de la victime bénéficiaire du dispositif pendant la durée de la mesure. Lors de la remise du téléphone, cette dernière est avisée de ce suivi, et des objectifs poursuivis :

- Favoriser les démarches proactives de la victime, tout en s'assurant de la coordination des professionnels intervenant dans son parcours
- Sécuriser le plus durablement possible le parcours de la victime, pendant et à la sortie du dispositif

Le suivi assuré par le CIDFF consiste à accompagner les personnes bénéficiaires au regard de leur situation juridique, sociale, professionnelle et psychologique. Ce travail d'accompagnement s'appuie sur le réseau de partenaires existant sur le territoire.

La réussite de cet accompagnement est en grande partie conditionnée au travail en réseau, et à la réactivité des partenaires sollicités (travailleurs sociaux, professionnels du droit ou de la santé, forces de l'ordre, structure d'hébergement, bailleurs sociaux, associations partenaires, etc..

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE



21 cours du Palais 07000 PRIVAS

Tel : 04.75.29.30.00 / Fax : 04.90.27.91.46

Email : amav07@orange.fr

Site : <http://amav-avignon.fr>



30 avenue de Zelzate – Pôle de services les oliviers – 07200 Aubenas

Tel : 04.75.93.31.70

Email : cidff07@cidff07.fr

Site : <http://www.cidff07.fr>